

Mémoire 11^{ème} Chute de la Mistassini

Jacques Verrier, citoyen responsable
17 février 2015



La 11^{ème} Chute et la pointe des deux Rivières

- *<La série Neuvième, Dixième et Onzième chutes sur la rivière Mistassini sont d'une exceptionnelle beauté esthétique. Chacun d'entre elles atteint une hauteur de 15 mètres et sont à une distance rapprochée les unes des autres. >*
(Schéma d'aménagement de développement révisé .SADR) p.278

Je suis contre le projet des promoteurs de la SECL

- Au niveau humain et écologique
 - 1-**Ce projet est à contresens**
historique des analyses et
recommandations d'une
Commission indépendante et
d'études du MRNF.(ref:chronologie)
 - 2-**Ce projet est contre-nature**
concernant la sauvegarde des sites
vierges à valeur patrimoniale et
esthétique d'une grande Rivière
comme la Mistassini.



Je suis contre le projet des promoteurs de la SECL

- Au niveau politique et économique
1-Ce projet est un projet à saveur politique, élaboré aux frais des contribuables, qui place la MRC de Maria-Chapdelaine et ses partenaires en conflit d'intérêt (juge et parti) concernant l'aménagement d'une mini-centrale à la 11^{ème} chute.



Les 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} Chutes de la Rivière Mistassini

Je suis contre le projet des promoteurs de la SECL

- Niveau politique et économique (suite)
2- Après l'échec de 2002 et celui de 2012, annonçant un moratoire et la fin du programme, les partenaires persistent à vouloir faire la 11ème Chute en assumant une augmentation de 8-10 millions sur le coût initial ainsi que des frais avant construction de 3 à 4 millions. Ils ne veulent pas reculer et ont refusé les compensations offertes en 2012, et ce à des fins politiques.





On est loin du Maîtres chez nous ! 1

- La question fondamentale **aujourd'hui**, est que la réalisation de cette centrale hydroélectrique se fera dans un endroit identifié par le partenaire MRC de Maria-Chapdelaine comme < **essentiel à la préservation du patrimoine naturel** > (SADR,7.6.2) et que malgré le 3\$ millions investis par les contribuables à ce jour, le tout ne semble pas bien s'arrimer aux objectifs de protection de l'environnement et de développement récréotouristique (Plan récréotouristique réalisé à la dernière minute).







Filière bois ou Filière Énergie?

Retombées locales comparatives vingt ans Filière bois vs projet 11ème Chute Filière Énergie

Filière BOIS ex: 1985-2005 CFG	Opérations vingt ans	Opérations Annuelles
Emplois directs créés	400 emplois / année	400-500 emplois
Masse salariale totale	85 millions	4-4,5 millions\$/année
Chiffres d'affaires 1985-2005	180 millions	20 millions

Filière hydroélectrique- mini centrale	Construction	Opérations annuelles
Emplois directs créés	100 emplois sur deux ans	1 emploi permanent
Masse salariale totale	18 590 586 \$	206 614 \$
Chiffres d'affaires 2016-2036	155 millions	6-7 millions

On est loin du Maîtres chez nous ! 2

1-Le principal problème actuel des promoteurs dits communautaires de la mini-centrale sur la 11^{ème} Chute est tout simplement qu'ils se sont trompés de FILIÈRE et que leur choix à titre de producteur hydroélectrique en termes de ressources renouvelables n'a rien d'innovant bien au contraire. Les investisseurs seront **locataires** pendant un premier 20 ans et peut-être un autre vingt ans si le Gouvernement ou Hydro-Québec reconduisent un autre contrat d'achat, et la centrale elle, payée et financée par les contribuables, sera retournée au Gouvernement ou à Hydro-Québec après 40 ans et peut-être avant?).



On est loin du Maîtres chez nous ! 3



2-Les promoteurs sont prêts avec conviction selon les règles de l'art à détruire un site exceptionnel pour créer un seul emploi. Ils ont été aveuglés par l'appât du gain et le discours sur *< les aspirations locales et régionales pour définir au nom des citoyens l'idéal vers lequel le milieu devrait se porter >*. Il s'agit de leadership d'élus et de fonctionnaires qui souvent n'ont aucune base entrepreneuriale ni connaissances en hydroélectricité favorisant ainsi le paiement d'honoraires très dispendieux à des firmes d'ingénieurs-conseils et aux 'faiseux' de barrages qui suivent en laissant des miettes aux locaux (le bruit ou la pollution sonore permanente, la poussière, le dynamitage, un paysage harmonisé et naturel ?? et surtout un seul emploi à temps partiel?)

Étranges transactions et conflit sur servitudes pour un projet hydroélectrique sur un site vierge entouré de propriétés privées.

- L'implantation d'une mini-centrale en milieu municipalisé et sur propriétés privées est de fait un handicap supplémentaire au projet.
- La transparence n'est pas évidente car la MRC a dû modifier en 2011 son schéma d'aménagement bien après l'avis de projet déposé et daté du 23-12-2009, allant ainsi à l'encontre de ses orientations.
- Les droits et les cessions de servitude sur des propriétés affectées par la future centrale sur la 11^{ème} Chute ne sont pas claires et ont été l'objet de mésestimes et de spéculations entre 1998 et 2013. De plus, une <ENTENTE> n'a pas été divulguée à la Commission.



Une photo vaut mille mots

Chute Blanche telle qu'elle apparaissait en 1977: (ref. ANQ)



Une mini-centrale dans la MRC de Maria-Chapdelaine **avant** la réalisation.¹³

Une photo vaut mille mots



Une mini-centrale dans la MRC de Maria-Chapdelaine **APRÈS** la réalisation¹⁴

Un modèle de développement économique dépassé et arbitraire! (Une vision de LOCATAIRE)

- Les profits sur 20 ans présentés à la Commission ont été surestimés en ne tenant pas compte de l'augmentation du coût de réalisation du projet et du coût actualisé de planification et en figurant à la baisse les % de taux d'intérêts des prêts. (Surprise! du profit à l'an 1)
- Les revenus sont dûs au marché captif impliquant un seul acheteur.
- La distribution s'effectuera aussi dans un réseau captif.
- Le 5 février 2013, l'ex-Ministre Ouellet affirmait épargner 24 millions par année par l'annulation de six projets en confirmant ceci:

<pour chaque million de revenus tirés de ces petites centrales par les communautés, il en coûtait quatre millions à Hydro-Québec.>





Une structure de SEC n'est pas une structure d'entreprise communautaire.

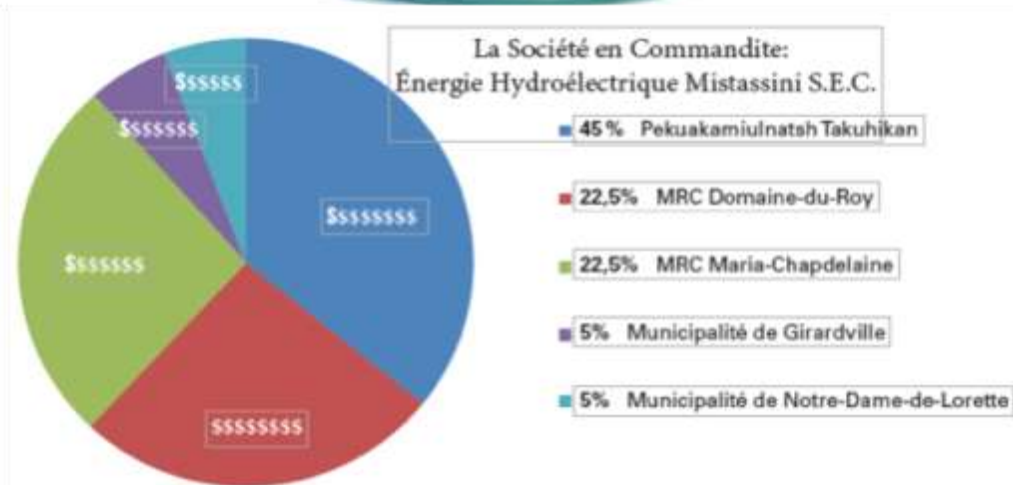
- **1991-1996** : Hydro-Québec et, indirectement, les contribuables qui ont assumé l'ensemble de ces **pertes** engendrées par la production privée, alors évaluées à plus **de 180 millions** de dollars entre 1991 et 1996 (Blain,2001;Poirier,2001).
- **De 2013-2020**: Les importants surplus d'électricité avec lesquels Hydro-Québec est aux prises sont entièrement imputables aux achats que lui a imposés par décret le gouvernement Charest (2009). **Les pertes seront de 1,5 milliards** d'ici 2020.

Donc, les achats d'électricité à perte pour Hydro seront payés par les contribuables.

Il n'y a qu'en politique qu'une perte pour l'État peut devenir un profit communautaire.

- **Une manière pour l'État et son ministère de s'appropriier des sites vierges de production à long terme sous le couvert de l'acceptabilité sociale.**

(par des locataires du milieu).



Annexe et documentations

- Chapitre un
- Chapitre deux
- Chapitre trois
- Informations et documents supplémentaires

